



DOSSIER DE CANDIDATURE : **TENUE D'UNE TAVERNE,** **LES MÉDIEVALES 2024**

La ville de Crémieu organise la fête Les Médiévales, les 14 et 15 septembre 2024.

Elle propose à toutes les associations de candidater pour la tenue d'une taverne (de Crémieu et d'ailleurs).

Pour cela, l'association devra accepter et signer le règlement « Tenue d'une taverne », remplir le dossier de candidature et joindre toutes pièces justificatives avant le 20 juin 2024 afin d'obtenir une réponse au plus tard le 30 juin 2024.

Envoi de la candidature à : evenementiel@mairie-cremieu.com ou par courrier à Mairie de Crémieu – Service Evènementiel – Place de la Nation Charles de Gaulle - 38460 Crémieu

Les associations seront prévenues par mail.

Une commission composée de 3 adjoints et présidée par la 1ère adjointe se réunira afin d'effectuer la sélection au regard des éléments du dossier.

La taverne et les produits proposés à la vente devront s'inscrire dans la cohérence esthétique et touristique de la manifestation.

Les associations retenues s'engageront à respecter la tradition de la fête des Médiévales, la sécurité, la salubrité et l'ordre public ainsi que la commodité de la circulation.

I – Présentation de l'association

Nom de l'association :

Type d'association :

.....

Nombre d'adhérents :

Siège social adresse :

.....

Nom du responsable :

Titre du responsable :

.....

Téléphone :

Adresse mail obligatoire :

.....

II – Règlement concernant les tavernes

1 – 4 sites ont été choisis pour l'emplacement des tavernes : Place de la Nation, Place de la Poype, Porte Neuve, Pré Minssieux.

Il est prévu pour chaque emplacement d'une superficie identique de 9mx3m au prix de **47 euros** le mètre linéaire, soit **423 euros** pour les 2 jours de manifestation.

Un forfait de **25 euros** sera demandé pour le branchement électrique.

2 – chaque taverne doit être reconnue par un panneau sur lequel sera noté le nom de l'association.

3 – les décors et la tenue vestimentaire respectant la thématique des fêtes médiévales sont indispensables et seront pris en compte par la commission. **(Des prêts de costumes moyennant caution sont proposés par la commune).**

4 – chaque taverne est autorisée à vendre **des produits définis** ainsi :

- Boissons : eaux, sirops, bière en fût, cidre, cervoise, hypocras, hydromel
- Produits salés : pain, galettes, jambon, saucisses, grillades
- Produits sucrés : crêpes, foyesses, gâteau/pâtisserie médiéval(e)

Tout autre produit est interdit à la vente.

Descriptif de la structure du stand (matériaux, mesures...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Décors (matière, descriptif...) :

.....
.....
.....
.....

Tenue vestimentaire :

.....
.....
.....
.....

Produits vendus :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Besoin de prêt de costumes : **OUI** **NON** si oui, combien ? :

Précisions complémentaires de l'association :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dossier transmis le :

Nom et prénom,

Titre,

Signature

.....,,